

CHASSER en Savoie

N° 137
Août 2023



fédération
des chasseurs de
SAVOIE

SOMMAIRE



VIE DE LA FÉDÉRATION

CR du Conseil d'administration du 07/04/23.....	p.4
CR du Conseil d'administration du 19/06/23	p.5
Compte-rendu de la 80 ^{ème} assemblée générale.....	p.6 à 9
Validation du permis de chasser	
Validation des RIC.....	p.10
Rencontre avec les élus locaux	
Déploiement de l'application Protect Hunt	
Un dimanche à la chasse	p.11
Projet de traitement des déchets de venaison	
Formation décennale.....	p.12
Arrêté d'ouverture/clôture de la chasse 23/24.....	p.13 à 16
Nouvelle campagne TV et radio	
Aides pour l'aménagement des locaux de chasse	
Accord entre agriculteurs et chasseurs	
Pass'région	p.17



CHASSE ET GESTION

Bilan de la chasse des petits gibiers	
La chasse à la marmotte	p.18
Bilan des comptages au chant des galliformes de montagne	
Premiers résultats de l'étude gélinotte des bois	p.19
Plantation d'arbres fruitiers dans l'Albanais	
Baguage de bécasses des bois en Savoie	p.20
Un point sur les cervidés en Savoie	p.21



SANITAIRE

Formation examen initial du gibier sauvage	
Recrudescence d'une zoonose : la leptospirose.....	P.22



LE COIN DES CHASSEURS

Des nouvelles des ACCA	p.23
UNUCR 73	p.24 à 25



RÈGLEMENTATION

De l'usage de la caméra thermique	
SIA : report de la date butoir	p.26



ARTS, LOISIRS ET HISTOIRE

Marie-lou Nivière, peintre animalier.....	p.27
---	------

CHASSER EN SAVOIE

Le magazine de la Fédération
départementale des Chasseurs de Savoie

Directeur de la publication
Régis Clappier

Comité de rédaction
Fédération départementale des Chasseurs de
Savoie

Ont participé à ce numéro
Régis Clappier, Francis Martin, Pierre Sicard,
Emmanuel Joly, Joël Vittet, Philippe Auliac,
Albane Chaléat.

Secrétariat de rédaction
Albane Chaléat, Corinne Viard

Crédits iconographiques
GI Photo-graph, Loïc Genin,
Marie-Christine Ségeat, Dominique Gest

La Fédération départementale des Chasseurs
de Savoie tient également à remercier particu-
lièrement l'ensemble des ACCA qui fournissent
gracieusement les images.

Infographie et impression
www.saint-jean-calendriers.com

Dépôt légal
En cours

Siège social
14, Parc de l'Étalope - CS 12504
73025 CHAMBERY CEDEX
Bureau ouvert au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Fermé les mercredi et vendredi après-midis

Ce magazine est édité à 8 000 exemplaires



FDC 73

14, parc de l'Étalope
CS 12504
73025 Chambéry CEDEX

Tél :
04 79 60 72 00

Mail :
fdc73@chasseursdesavoie.com

www.chasseursdesavoie.com

En couverture :
Illustration © Caroline Légent

EDITO



su transformer cet événement en un véritable rendez-vous festif et agréable. Les échanges ont été riches et les thèmes abordés d'actualité.

J'y ai rencontré des jeunes, des femmes, des hommes, des visages nouveaux, en somme cette diversité qui fait notre force. Sincères et réalistes les témoignages des élus de la République sont un indicateur de l'importance de la chasse en Savoie.

Il est indispensable que nous nous serrions les coudes, car pas un jour ne passe sans que la ruralité ne soit attaquée. Un jour c'est Bruno Le Maire qui fait l'apologie de la viande végétale, puis la cour des comptes qui vient se mêler du nombre de bovins utile à la France. Le Conseil d'État dans le même temps interdit les chasses traditionnelles qu'étaient la chasse à la glu et la tenderie à la grive.

Les internautes se soulèvent à charge lorsque TF1 diffuse un reportage concernant le célèbre duo des bons vivants "Gueuleton" qui met en avant la gastronomie et le terroir.

Nous devons défendre nos valeurs et notre art de vivre.

Notre ennemi gagne inlassablement du terrain et nous avons du mal à lancer la contre-attaque.

Dans la guerre des pétitions et des avis à déposer lors des consultations du public, il nous faut six mois pour atteindre nos objectifs, là où il faut deux semaines à nos opposants. C'est bien ainsi, nous ne sommes pas comme ça. Nous sommes des femmes et des hommes de terrain. Toujours dans les bois, dans les montagnes, dans une nature que nous connaissons et aimons tant, loin des claviers et des ordinateurs.

Pour autant nous allons devoir nous adapter à ces

procédés et être beaucoup plus militants. Nos opposants eux sont sans pitié et très actifs.

Nous ne devons pas baisser les bras et poursuivre notre communication pour convaincre l'opinion publique, à l'image de la campagne publicitaire pilotée par la FNC. Plus nous ferons partager notre passion et plus elle sera acceptée.

Je suis certain de notre réussite dans le domaine, car la chasse est une reconnexion à la nature que tout le monde peut comprendre.

"IL N'Y A PAS DE MAGIE DANS LA RÉUSSITE : C'EST VRAIMENT UNE QUESTION DE TRAVAIL ACHARNÉ, DE CHOIX ET DE PERSÉVÉRANCE "

MICHELLE OBAMA

Depuis le 1^{er} juin de nombreux territoires de chasse s'adonnent déjà au tir d'été, s'en suivra au 16 août la quête du sanglier, puis l'ouverture générale le deuxième dimanche de septembre.

La sécurité doit bien évidemment rester la règle d'or !

Je vous souhaite à tous une belle saison de chasse, en famille, entre amis, que chacun puisse trouver sa tranche de bonheur dans le plaisir immense qu'offre la cynégétique.

Le Président,
Régis CLAPPIER



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07/04/2023

Membres présents : Régis CLAPPIER Président, Guy CHARVET Trésorier, Gilbert DUMAS Vice-Président, Thierry VANNIER Vice-Président, Gérard THONET Trésorier adjoint, Joël DUCROS, Yves LABORET, François LOPEZ, Serge TISSAY, Éric GRANGE, Claude REYNAUD, Didier MARIN, Jean-François FONTANEL

Membres excusés : Francis Martin, Secrétaire
En présence de Pierre SICARD, Directeur de la Fédération.

Synthèse des réunions de secteur

Chaque administrateur fait le point sur les demandes du secteur quant aux budgets, aux barèmes...

Il ressort de cette consultation un "ras le bol" général des démarches administratives à effectuer.

Le statut du délégué de massif semble devoir être amélioré car moins en phase avec les besoins actuels. La question de l'avenir du développement du loup dans les Bauges, massif colonisé depuis peu, inquiète grandement les chasseurs locaux. Les Présidents regrettent que les jeunes ne s'impliquent pas d'avantage et se plaignent de leur manque de civisme.

Organisation de l'assemblée générale

Le Président Régis Clappier présente l'organisation de l'assemblée qui se tiendra comme prévu le 22 avril à Savoieexpo. L'émargement sera ouvert à 8h00 et la séance débutera à 9h00. Les bonnets seront distribués à l'entrée de la salle.

Thierry Vannier Vice-Président, fera le bilan grand gibier et Francis Martin, Secrétaire un point sur les apports du bénévolat dans la vie de la FDC Savoie. Guy Charvet, Trésorier, présentera les comptes avec Nicolas Bove commissaire aux comptes.

Le débat s'engage sur la table ronde. Le Conseil d'administration souhaite conserver une animation thématique en fin de séance. Le format évoluera vers des interventions plus courtes et très précises sur un sujet particulier : la transmission et l'accueil des jeunes chasseurs.

Guichet unique et fixation du prix du contrat d'assurance RC individuelle

Le guichet unique ouvrira le 2 juin 2023. Juliette Pokorny vient d'être recrutée pour accomplir la validation des permis de chasser.

Concernant l'assurance chasse, le Trésorier propose de la servir à nos adhérents à 22,50 €, soit le même prix que l'année dernière. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention pour la protection des cultures sur Bissy

La zone de Bissy n'est pas soumise à l'action d'une ACCA, puisqu'il n'y en a pas sur Chambéry. Pour autant la zone est cultivée notamment en maïs et les dégâts restent de la compétence de la FDC. Thierry Vannier explique le projet de protection des cultures qu'il soutient : acquisition de 2km de fil et de 150 piquets de protection par la FDC Savoie et mise à disposition des équipements à l'agriculteur qui s'engage à entretenir les installations. Le projet est adopté à l'unanimité.

Bilan de la CVO : plans de chasse et PRFB

Le 29 mars 2023 s'est tenue une Cellule de Veille et d'Orientation des plans de chasse pour fixer les maxima des plans de chasse et classer les massifs dans le cadre de l'équilibre forêt/gibier.

Les plans de chasse :

- Chevreuil : 3 300
- Chamois : 3 250
- Cerf : 2 700
- Mouflon : 150

Le jour de la CVO un point de situation a été fait quant au refus du monde de la chasse d'accepter les indicateurs des forestiers non conformes aux Indices de Changement Écologique et au Plan Régional Forêt Bois. Dès lors une commission technique a été demandée par les élus pour qualifier les massifs. Pour préparer cette commission l'Office National des Forêts a fait remonter un projet comportant 12 massifs à l'équilibre menacé dont 3 pouvant même être classés en « équilibre rompu ». Après examen de ce projet la FDC Savoie a fait valoir ses arguments et seulement 6 massifs sont restés en "équilibre menacé" : Épine, Chartreuse, Beaufortain, Saulire, Mont Jovet et Hurtières.

Questions diverses

Demande subvention de la louveterie de Savoie : accord d'une subvention de 1 200 €. Proposition votée à l'unanimité.

Point particulier sur la situation de Presle : de nombreuses plaintes remontent à la FDC quant à la forte présence de cervidés. Le Président Clappier s'est rendu sur place et a rencontré le Maire de la commune et le Président de l'ACCA. D'un commun accord l'attribution sera augmentée de 26 animaux. Des battues seront à réaliser dans la réserve encadrées par un lieutenant de louveterie.

Recours contentieux contre l'arrêté préfectoral d'ouverture/clôture 2022/2023 : un chasseur adhérent à la FDC Savoie a attaqué l'arrêté de la campagne écoulee afin de lever la fermeture de la chasse les mardis et vendredis pour les migrateurs. La décision de justice est à venir.

Dégâts de grand gibier : l'État débloque 80 millions d'euros pour aider les Fédérations départementales à indemniser les dégâts sur 3 ans. En contrepartie un accord a été signé engageant le réseau des FDC à baisser le montant des indemnités de 20 à 30 % par rapport à 2019.



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19/06/2023

Membres présents : Régis CLAPPIER Président, Guy CHARVET Trésorier, Gilbert DUMAS Vice-Président, Thierry VANNIER Vice-Président, Francis MARTIN, secrétaire, Gérard THONET Trésorier adjoint, Joël DUCROS, Yves LABORET, Serge TISSAY, Éric GRANGE, Claude REYNAUD, Didier MARIN, Jean-François FONTANEL

Membres excusés : François LOPEZ donnant pouvoir à Guy CHARVET
En présence de Pierre SICARD, Directeur de la Fédération.

Débriefing de l'assemblée générale 2023

Cette 2^{ème} édition de l'AG à Savoieexpo a rencontré un vif succès ! Les témoignages en retour sont vraiment encourageants. Le cadeau offert a fait plaisir. Il faudra réfléchir à reconduire l'opération pour l'année prochaine. Les élus de la République étaient bien présents et leurs mots de soutien sincères.

Centre technique du Pont Royal

L'acte devant notaire pour l'acquisition du terrain de Pont Royal est désormais signé. La FDC Savoie est propriétaire exclusif. Le Directeur nous signale que le site nécessite un entretien notamment des abords de la clôture. Un devis de 2 400 euros a été accepté dans l'urgence pour répondre au besoin et ne pas laisser la végétation envahir les espaces aménagés, notamment la clôture totalement refaite.

Guichet unique : point de situation

Le guichet unique est lancé depuis le 1^{er} juin. Juliette POKORNY a rejoint l'équipe à compter du 5 juin pour la validation des permis " papier ". Au 16 juin, 857 validations étaient servies. Cela représente un écart de -120 permis par rapport à l'année dernière à même date. Le nombre de validation par internet est plus faible de 46 validations. Tous les arrêtés de régie et de nomination des régisseurs ont été mis à jour avant la saison grâce à l'accompagnement tant du Trésor public que de la Préfecture. Ce travail était nécessaire car les actes administratifs étaient devenus obsolètes suite au changement des règles et de régisseur principal.

SAFER : désignation des représentants territoriaux

La SAFER interroge la FDC afin d'obtenir les noms de représentants territoriaux selon le découpage du département en 9 unités. Ces délégués territoriaux participeront aux réunions locales pour étudier les dossiers du territoire.

Le CA est d'accord pour que ce soit l'administrateur du territoire qui assiste à cette réunion. La répartition est la suivante :

Régis CLAPPIER : Haute Maurienne
Guy CHARVET : Avant Pays Savoyard
Gibert DUMAS : Moutiers Bozel
Gérard THONET : Grand Lac
Serge TISSAY : Cœur de Savoie
Jean-François FONTANEL : Grand Chambéry
Claude REYNAUD : Maurienne
Didier MARIN : Haute Tarentaise
Francis MARTIN : Arlysière

Financement des chambres froides : quel pourcentage d'aide ?

La Région AuRA a voté une enveloppe de 46 000 euros pour équiper les ACCA de chambres froides et chaque administrateur devait présenter 1 dossier maximum. Il n'y a pour l'instant que 11 demandes. Le CA est favorable pour une aide maximale de 80% du devis, limité à 4 000€ par dossier.

Écocontribution : " nature propre "

La FNC souhaite organiser une grosse opération à l'échelle nationale de ramassage de déchets, le seul problème est d'arrêter une date (fixe pour tout le monde) qui convienne à un maximum de départements. L'idée serait de la faire en mars.

Demandes de subvention

UNUCR nous a fait parvenir une demande de subvention mais sans préciser le montant. Le CA est d'accord pour redonner la même somme qu'en 2021, à savoir 1 200€. Subvention soumise au vote : oui à l'unanimité.

ACA 73 demande un complément de 600 euros pour acheter du petit matériel. Pour mémoire, la FDC avait déjà accordé 600 euros pour la formation d'un moniteur. Subvention soumise au vote : Oui à l'unanimité.

Questions diverses

L'ONF (région) a commandé à Epos un export permettant d'avoir une vue globale des prélèvements sur les lots domaniaux. La FDC garde la main pour le cas échéant supprimer l'accès et le développement est à la charge de l'ONF. Modification espace adhérent ONF mise au vote : oui à l'unanimité.

L'AFACC organise son assemblée générale annuelle des Savoie le 7 juillet 2023 à 20h00 au siège de la Fédération.

Le prix des carnets PGM & PGP a augmenté de 1 637 euros en 2 ans. Le coût global de ce dossier approche les 19 000 euros. Cela représente 2,65 euros par cotisation... Il faudra retravailler cette copie lors de la révision du SDGC qui sera amorcée dès l'automne prochain.

Le concours St Hubert est remplacé par les journées St Hubert.

ESOD : le ministère vient de mettre en ligne le projet d'arrêté ESOD. À ce jour, 3 500 avis ont été déposés, tous négatifs. La FDC Savoie a fait une information des adhérents pour les inciter à participer. C'est d'autant plus important que le département est concerné pour le classement du renard et de la corneille noire.

Pass'Région : La Région accorde une aide de 30 euros pour les jeunes validant un permis de chasse ou de pêche.

Sécurité : seul le texte sur l'alcoolémie est passé.

La chasse à la marmotte sera certainement attaquée en septembre. Pour info, une pétition de plus de 100 000 signatures oblige le Sénat à créer un groupe de travail pour "étudier" cette chasse.



COMPTE-RENDU DE LA 80^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 22 avril 2023, les membres de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie sont réunis à Savoieexpo à Chambéry en assemblée générale ordinaire sur convocation conformément à l'article 11 des statuts.



Personnalités présentes : Mme Christelle FAVETTA-SIEYES, adjointe au Maire de Chambéry, Mme Martine BERTHET, Sénatrice de la Savoie, M. Vincent ROLLAND, député de la Savoie, M. Philippe MEUNIER, Vice-Président du Conseil régional AuRA, M. Auguste PICOLET, conseiller départemental de la Savoie, M. Gérard AUBRET, Président de la FRC AuRA, M. Denis GONTHIER, représentant de la FDSEA, M. Thomas RIETHMULLER, représentant de la DDT, Mme Rozenn HARS, Présidente du Parc national de la Vanoise, M. François-Xavier NICOT, Directeur de l'ONF, M. Laurent FAVRE, responsable chasse à l'ONF, M. Benoit GAUDRON, représentant de l'OFB, Dr Philippe GIBERT, vétérinaire, M. Nicolas BOVE, Commissaire aux comptes, Mme Nathalie MOREL, Présidente de Groupama et M. Thierry PERRIER-GUSTIN, Mme Sophie VOIRON du Crédit Mutuel, tous les Administrateurs de la FDC 73, l'équipe professionnelle de la FDC 73, les estimateurs et les représentants des associations spécialisées et les médaillés.

Ordre du jour :

- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité
- Compte-rendu financier
- Remise des médailles
- Proposition des dates d'ouverture/clôture de la chasse 2023/2024
- Atelier thématique
- Vote des résolutions



1 - Compte-rendu moral et d'activité

Extraits du rapport moral du Président Régis CLAPPIER :
Vous savez dans notre société la chasse, c'est comme un vieux meuble dont on s'est lassé, on vient de s'en séparer et on se rend compte de toute l'utilité qu'il avait. Sans la chasse on se priverait d'une force de bénévoles dévoués. Par notre action, nous contribuons à la diminution des collisions routières. En évitant la destruction de nombreux hectares de culture, nous protégeons notre alimentation. Mais il ne faut pas se voiler la face lorsque nous nous levons très tôt le matin, pour partir à l'assaut des cimes et la conquête de notre gibier de prédilection, ce qui nous anime est bien plus profond que ça. Il est difficile de l'expliquer, car pour le comprendre il faut le vivre.

Alors attention, l'équation n'est pas simple d'un côté nous ne devons pas nous arquer bouter sur la chasse gestion au risque de perdre la chasse plaisir, celle qui concourt au bonheur de tous les chasseurs, mais de l'autre nous ne pouvons pas ignorer la mission de service public qui nous contraint à des devoirs de résultats en matière de maîtrise des surfaces agricoles détruites. C'est pourtant le rêve de beaucoup de nos opposants, qui désormais nous attaquent



sur tous les fronts. Pas un mois ne passe sans qu'une proposition de loi anti-chasse ne fasse son apparition. Nous avons la chance en Savoie, d'avoir à nos côtés des parlementaires qui sont attentifs et impliqués. Il y a quelques semaines nous avons échappé de peu, à la fermeture de la chasse le dimanche, un projet de loi en ce sens ayant été déposé dans la niche parlementaire du groupe Europe Écologie les verts. À peine la demande était déposée que je recevais un sms de mise en garde de Marina FERRARI, un appel d'Émilie BONNIVARD qui m'indiquait déposer un co-amendement pour éliminer la question et en direct de la commission un coup de fil de Vincent ROLLAND, heureux de me dire que le projet n'était pas passé. Il en est de même au Sénat avec Cédric VIAL ou encore Martine BERTHET qui régulièrement m'interrogent sur les différents sujets chasse qui font leur apparition.

Je n'oublie pas le conseil Régional présidé par Laurent WAUQUIEZ, qui assume pleinement d'aider les chasseurs. Grâce à lui, nous avons pu monter des projets d'envergure et structurant pour notre activité.

La situation est bien différente avec le tribunal de Grenoble qui le 18 octobre dernier a suspendu la chasse des galliformes de montagne, au nom du principe de précaution. Le pire c'est que la justice a été saisie par une association anti-chasse dont le siège est à Strasbourg.

Un autre sujet est également complètement dénué de sens, c'est celui du loup. C'est le dossier des déséquilibres : nous avons d'un côté une société civile très souvent citadine, qui a une envie irrésistible de nature de retour au sauvage. Le loup ne les dérange pas, ils ne le connaissent pas, il les fait rêver. Et de l'autre un monde agricole, qui vit de la nature. Je m'entends encore à cette même tribune mettre en garde l'État sur le point de crispation énorme qui était en train de naître sur la question du suivi. On demande aux agents de l'OFB de mettre en place une méthode inventée par le CNRS, il y a plus de 30 ans. Il était urgent de remettre tout le monde autour de la table, d'utiliser les nouvelles technologies pour fiabiliser le comptage, avec la participation de tous les acteurs, afin d'obtenir un résultat bien plus réaliste et partagé par tous. Et bien non ! Tout le monde est parti en effectif dispersé et chacun y va de sa méthode de ses résultats et encore une fois on oppose les acteurs les uns contre les autres.

Je ne m'étendrai même pas sur le coût du loup en France, qui sincèrement dans la période troublée que nous vivons flirte avec l'indécence. 66 millions d'euro, c'est ce que met en lumière le rapport d'information de la députée Savoyarde Émilie BONNIVARD.



D'une manière plus générale, et j'en reviens à la chasse, je crois que pour faire face à ceux qui viennent nous imposer notre mode de vie nous devons rester mobilisés, nous devons tous pouvoir trouver le bonheur que nous recherchons dans notre passion. Car nous sommes tous différents. Cette grande diversité est une richesse qui nous rend complémentaire.

Toutes ces pratiques doivent se réaliser avec le maximum de sécurité. Selon les chiffres de l'OFB depuis 20 ans le nombre d'accident de chasse a baissé de 46%. Dans le même temps le nombre de chasseurs ne diminuait que de 29%, et le nombre de grand gibier tué augmentait de 75%.

Nous devons poursuivre nos actions envers le grand public, apprendre à se connaître pour mieux se comprendre.

La formation doit rester un axe fort, sachant que nous avons là aussi l'examen initial du permis de chasser, qui n'a cessé d'être amélioré.

Nos soutiens institutionnels et privés ne nous ont jamais lâchés. Le dialogue est ouvert avec la totalité de nos partenaires. Les forestiers, les éleveurs, les agriculteurs, l'administration, avec qui nous trouvons toujours un consensus.

Nous ne devons rien lâcher, le combat finit toujours par payer quand la cause est juste.

Je terminerais par une citation d'Émile ZOLA " Rien n'est jamais fini, il suffit d'un peu de bonheur pour que tout recommence ". Et bien nous tous ce matin nous savons où nous allons le trouver le bonheur : À la chasse ! Je vous remercie.

2 - Intervention de M. Gérard AUBRET, Président de la FRC AuRA

M. Gérard AUBRET nous expose les préoccupations actuelles du monde de la chasse :

1. La sécurité à la chasse : suite à la pétition du collectif " Un jour, un chasseur " qui a recueilli plus de 120 000 signatures en novembre 2021, le Sénat a formulé trente propositions en matière de sécurité.

Beaucoup d'entre elles sont déjà en application et certaines ne sont pas pragmatiques. Il faut absolument travailler pour améliorer notre concertation avec les autres usagers de la nature et instaurer plus de confiance.

2. Plan de résilience sur les dégâts de gibier sur 3 ans.

3. Le loup.

4. Les attaques sur la chasse du dimanche.



3 - Bilan grand gibier par M. Thierry VANNIER, Vice-président

Thierry VANNIER dresse le bilan de la situation du grand gibier en Savoie et les niveaux de prélèvements de la saison écoulée.

- Pour l'espèce mouflon 47 prélèvements pour 133 attribués soit 35% de réalisation. La prédation du loup est indéniable sur l'espèce et induit de ce fait une baisse significative des effectifs.
- Pour l'espèce cerf, 1 986 prélèvements pour 2 600 attribués soit un taux de réalisation de 76%. Ce taux de réalisation est sensiblement identique sur les 5 dernières années.

• Pour l'espèce chevreuil, 2 564 prélèvements pour 3 317 attribués soit un taux de réalisation de 77%. Globalement, on observe une érosion des effectifs depuis 10 ans avec cette année une particularité notable puisqu'il s'est tué plus de chamois que de chevreuil.

• Pour l'espèce chamois, 2 648 chamois prélevés pour 3 122 attribués soit 85% de réalisation. Sur le département, l'espèce se porte bien.

• Pour les sangliers, prélèvements de 3 664 bêtes.



4 - Actions bénévoles par Francis MARTIN, secrétaire général

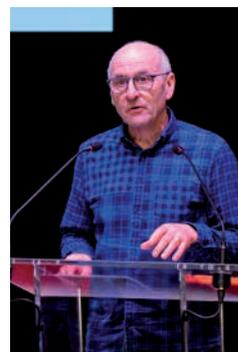
La FDC de Savoie souhaite mettre en relief l'action volontaire et totalement bénévole des chasseurs dans le cadre des actions coordonnées par la Fédération. Deux types d'actions bénévoles sont mises en avant :

L'activité des élus au conseil d'administration de la FDC

Les actions des 15 élus se portent sur :

- L'administration interne de la FDC,
- La définition de la politique générale,
- La représentation et la défense de la chasse devant les instances départementales.

En 2022, les administrateurs ont participé à 29 réunions de travail.





Bénévolat au sein des actions menées par la FDC

Ce sont toutes les tâches encadrées par la FDC 73 et accomplies par les chasseurs volontaires pour le suivi de la faune :

- Comptages pour le grand gibier : plus de 822 participants mobilisés
- Suivi des galliformes de montagne aux chants et aux nichées : 208 journées hommes
- Suivi de la bécasse : plus de 69 heures pour le baguage
- Sensibilisation à la nature : en 2022, 10 sociétés de chasse se sont impliquées dans l'organisation d'Un dimanche à la chasse avec l'investissement de 64 chasseurs volontaires. Depuis 2017, des chasseurs bénévoles ont consacré 119 heures aux interventions en milieu scolaire ;

Le cumul de toutes ces heures s'élève à 5049 soit 721 journées de 7 heures. Si on devait valoriser ces temps associatifs en "monnaie sonnante et trébuchante" le solde serait de 58 550 euros.

5 - Présentation des comptes par le trésorier Guy CHARVET

Compte de résultat et du bilan au 30 juin 2022

Le résultat d'exploitation consolidé est négatif de -109 812 € :

- Charges : 1 916 639 €
- Produits : 1 806 827 €

Ce sont les dégâts de grand gibier qui font que le déficit est négatif de -109 812 € du fait d'une provision pour risque et charge sous-évaluée pour



2021 et une dotation plus chargée pour 2022. Mais en 2021 le résultat de cette section était particulièrement élevé permettant ainsi de niveler ce déficit.

M. Nicolas BOVE, commissaire aux comptes, présente le rapport financier et précise que les comptes sont réguliers et sincères.

Budget prévisionnel 2023/2024

Le trésorier nous annonce qu'il s'agit d'un prévisionnel étudié avec la plus grande attention en tenant compte forcément de la conjoncture actuelle : inflation élevée et fluctuante. Nos finances étant très saines et en parfaite conscience de ce qu'il comporte de charges et de produits, nous avons décidé d'augmenter uniquement la cotisation annuelle chasseur (+6€), la cotisation annuelle territoire (+6€) et de 2 centimes la cotisation territoire. Les montants des autres cotisations et contributions sont inchangés pour la quatrième année consécutive.

Voici donc la présentation du budget 2023-2024 :

- Les charges : 1 953 500,00 €
- Les produits : 1 952 200,00 €
- Résultat : - 1 300,00 €

Rappel des prix des cotisations, des participations et des contributions :

- Cotisation annuelle 101,00 € pour les chasseurs
- Cotisation annuelle 106,00 € pour les territoires
- Cotisations Grand Gibier : 35,00 € pour les territoires
- Contrat de service : 2,00 € / chasseur + tarif à la surface
- Contribution territoriale : 0,22 € / ha à concurrence de 3 500 ha
- Responsabilisation détenteurs / dégâts : 25 % à charge du territoire et 5 % des dégâts du massif.
- Contribution Sanglier : 20,00 € x tableau moyen des 5 dernières années
- Bracelets plan de chasse :
 - CEM & CEI : 80 €
 - CEF : 42 €
 - CHI : 20 €
 - IS : 0 €
 - Mouflon : 25 €
 - Frais de fabrication : 2,50 €

6 - Remise de médailles aux responsables cynégétiques et chasseurs méritants

Médaillés de Bronze :

BARLET Georges, BAULAT Gilles, BEAUFILS Jackie, BERNAT Christian, BORRAS CONESA José, DETRAZ Sylvain, DUJARDIN Dominique, FALLETTA Pierre, FONTAINE Christian, HENRY Daniel, MELQUIOT Daniel, PADOVAN Celestino, QUAY THEVENON Sylvain, RINCHET Hubert, VIONNET FUASSET Didier



7 - Propositions de dates d'ouverture et de clôture pour la saison 2023/2024

Arrêté en pages 13 à 16 de ce numéro.

8 - Atelier thématique sur la transmission et l'accueil des jeunes chasseurs

La transmission de la passion de la chasse lors de l'évènement : Un dimanche à la chasse par Albane CHALÉAT, technicienne

Depuis 2019, la FDC 73 propose aux sociétés de chasse de participer à Un dimanche à la chasse en accueillant des non-chasseurs le temps d'une partie de chasse. Ils découvrent alors la chasse de manière concrète et sont témoins d'un loisir porteur de valeurs et encadré par des règles de sécurité. En 4 éditions, ce sont 27 ACCA qui se sont mobilisées pour accueillir 127 participants.

L'examen du permis de chasser et de la chasse accompagnée par Emmanuel JOLY, technicien

L'examen théorique du permis de chasser a subi beaucoup de changements depuis sa création en 1976. Depuis 2014, l'examen du permis de chasser devient un examen unique avec des exercices pratiques et des questions théoriques. En 2022, il y a eu 7 séances de formation : 272 personnes formées. 23 ans est l'âge moyen des candidats. 16% sont des candidates. 218 candidats sont reçus à l'examen ce qui donne un taux de réussite de plus de 80%.

La chasse accompagnée permet de découvrir la chasse avec un parrain et une arme pour 2 dès 15 ans. Le filleul pourra ainsi chasser durant un an gratuitement, tout en restant sous la responsabilité du parrain. En 2022, 3 séances organisées, 33 filleuls formés et 65 parrains formés.



comptes, approuve les comptes annuels clos le 30 juin 2022 et affecte le résultat de - 109 802 euros au bilan : approuvée à l'unanimité.



Résolution n°3 :

À la suite de sa présentation, l'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel 2023/2024 ainsi

que les montants des cotisations, participations et contributions permettant son élaboration : approuvée à l'unanimité.

L'accueil des jeunes chasseurs au sein des sociétés de chasse par Régis CLAPPIER, Président

Le Président explique à l'assemblée que beaucoup de jeunes passent et réussissent leur permis de chasser mais malheureusement dès la deuxième année, ils disparaissent des "tablettes" par manque de territoire ou par les contraintes imposées par les ACCA.

Il faut absolument diversifier notre offre en leur proposant par exemple quand ils sont en vacances (été) de pouvoir chasser le brocard ou le sanglier en approche ou l'affût avant l'ouverture générale.

Pour enrayer donc cette érosion de jeunes permis, un gros travail au sein des CA des ACCA est à faire pour permettre de leur proposer une chasse attirante, passionnante et de s'épanouir ainsi en la pratiquant sans trop de contraintes afin de les fidéliser.

9 - Vote des résolutions

Résolution n°1 :

L'Assemblée Générale vote, après l'avoir entendu, le rapport moral et d'activité de la FDC Savoie : approuvée à l'unanimité.

Résolution n°2 :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le compte rendu financier du Trésorier et le rapport du commissaire aux

10 - Conclusion du Président

Le Président remercie l'ensemble des participants pour leur présence et la bonne tenue à cette assemblée générale. La séance est close par une invitation de tous les participants à se retrouver autour d'un apéritif dinatoire.

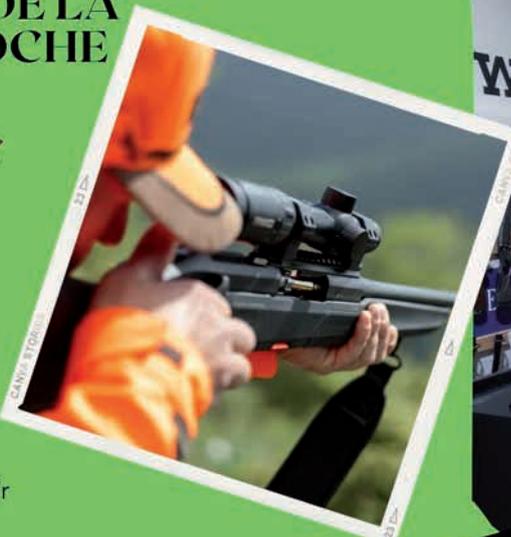
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 12h10.



L'OUVERTURE DE LA CHASSE APPROCHE

PENSEZ À VOUS PRÉPARER

NATURE AIN'PACT
CHEMIN DE THOL
01510 ARTEMARE
04.79.81.31.40
contact@armurerie-caland.fr
www.nature-ainpact.fr




*DES PROFESSIONNELS
DISPONIBLES POUR
VOUS CONSEILLER ET
VOUS ÉQUIPER
DU CHOIX, DES
OFFRES, DES PRIX*





VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

Tandis que l'ouverture générale de la chasse interviendra d'ici moins d'un mois, la validation des permis de chasser bat son plein.

Validation en ligne

Aujourd'hui, l'immense majorité des adhérents utilise la validation par internet. Pratique, souple et totalement sécurisée cette solution permet au chasseur soit d'imprimer son volet annuel à domicile grâce à l'e-validation, soit de choisir et régler à distance et de solliciter une impression par la FDC... La possibilité de valider via la souscription par bon de commande papier reste possible.

En complément de la validation, la FDC propose la souscription d'un contrat d'assurance. Si l'assurance est obligatoire, le choix du produit est quant à lui libre.

Chasseurs de bécasse

Pour les chasseurs de bécasse, les déclarations des tableaux sont obligatoires sur le lieu même du prélèvement. Deux choix s'offrent à eux : le carnet papier ou l'application

smartphone Chass'Adapt. Cette dernière solution est très efficace et exonère l'adhérent de la restitution du carnet. Pensez à solliciter la solution qui vous convient le mieux.

La période de validation est propice aux rappels concernant le volet permanent du permis de chasser. Attention les permis blancs ne sont plus valables. Il appartient aux chasseurs en détenant de demander la délivrance d'un permis actuel sur le site de l'OFB accessible depuis le site internet de la FDC 73.

Tarifs des validations - hors assurance :

- Permis départemental Savoie : 157,87 euros
- Permis national : 211,98 euros
- Permis nouveaux chasseurs : 63,94 euros
- Frais de dossier : 5 euros
- Assurance - contrat Groupama : 22,50 euros



FAISANS - PERDRIX - LAPINS - CANARDS - LIÈVRES

Gibier élevé à l'état sauvage sur 15 ha de volières
Nourri avec des insectes et des céréales
De l'œuf à l'oiseau adulte



VALIDATION DES RIC

Cette année encore, la FDC de Savoie continue de simplifier la procédure de validation des règlements intérieurs et de chasse.

La démarche

Les ACCA disposent, depuis leur espace adhérent, d'un règlement intérieur et de chasse en vigueur et d'une copie modifiable. Tant que le document ne subit pas de modification, l'ACCA en informe la FDC73 via un formulaire dédié et le règlement intérieur et de chasse en vigueur reste en place. En cas de modification, l'ACCA doit nous faire parvenir une copie modifiée qui remplacera l'ancien règlement intérieur et de chasse en vigueur une fois validée.

Quelques points sont à retenir pour cette année

- La période d'ouverture anticipée de la chasse du sanglier est pré-cochée et non modifiable pour garantir la conformité avec l'arrêté préfectoral (p.13).
- Si votre règlement comporte des dates ou données précises, celles-ci seront remplacées dans le courant de l'année par des équivalences, ceci afin de vous dispenser de modifications annuelles systématiques.
- Le renouvellement des conseils d'administration de toutes les ACCA/AICA de Savoie s'effectuera l'année prochaine.
- Les règlements intérieurs sont consultables par tous les adhérents de l'ACCA depuis leurs espaces dédiés.

GIBIS SARL - ETS GUILLIoud

249 ROUTE DE LYON 38160 CHATTE

T/ 04 76 38 31 01 - Email : gibis@gibis.fr - Web : www.gibis.fr

RENCONTRE AVEC LES ÉLUS LOCAUX

Pour la troisième année, la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie a tenu un stand au Salon des Maires. Cette manifestation permet d'informer les élus locaux sur notre loisir et de répondre à leurs éventuelles questions.

Cette année, le Salon des Maires s'est déroulé le jeudi 23 mars à la Halle Olympique à Albertville. Le Président et le Directeur de la FDC de Savoie étant à l'Assemblée générale de la Fédération nationale des Chasseurs à Beaune, c'est Thierry Vannier, vice-Président de la Fédération, épaulé de la technicienne Albane Chaléat qui a assuré la tenue du stand.

Toute la journée, c'est près d'une trentaine d'élus locaux qui s'est succédée sur le stand de la Fédération. Différents sujets ont été ainsi abordés : la vie des sociétés de chasse, les dégâts de grand gibier, la gestion des déchets de venaison, les interventions scolaires... Ces temps d'échanges permettent d'aborder et d'expliquer les différents aspects de la chasse : réglementaire, social, organisation.

PARTICIPATION DES SOCIÉTÉS DE CHASSE À UN DIMANCHE À LA CHASSE

Un dimanche à la chasse permet à des non-chasseurs de découvrir notre loisir. Lors des précédentes éditions, ce sont 27 sociétés de chasse qui se sont investies et ont accueilli 127 personnes.

Un dimanche à la chasse ne peut fonctionner sans la participation et l'investissement des sociétés de chasse. C'est pour cette raison que la FDC de Savoie compte sur une mobilisation de toutes les sociétés du département. La Fédération est là pour vous accompagner en fournissant les supports de communication pour l'échelle communale et en assurant les inscriptions.

Du côté des sociétés de chasse, pour se lancer dans l'organisation d'une telle journée, il est nécessaire de pouvoir compter sur un nombre suffisant de chasseurs motivés pour accueillir les participants et témoigner d'une chasse porteuse de valeurs.

Cette année, nous comptons sur la participation de votre société de chasse à Un dimanche à la chasse qui aura lieu le dimanche 16 octobre. Pour vous inscrire ou plus de renseignements, la FDC de Savoie se tient à votre disposition au **04.79.60.72.00** ou **fdc73@chasseursdesavoie.com**

LE DÉPLOIEMENT DE L'APPLICATION PROTECT HUNT SE POURSUIT

Dans un souci de sans cesse améliorer la coexistence entre les différents usagers de la nature, la FDC de Savoie a mis en place de nombreux outils dont l'application Land Share.

Rappel du fonctionnement de l'application

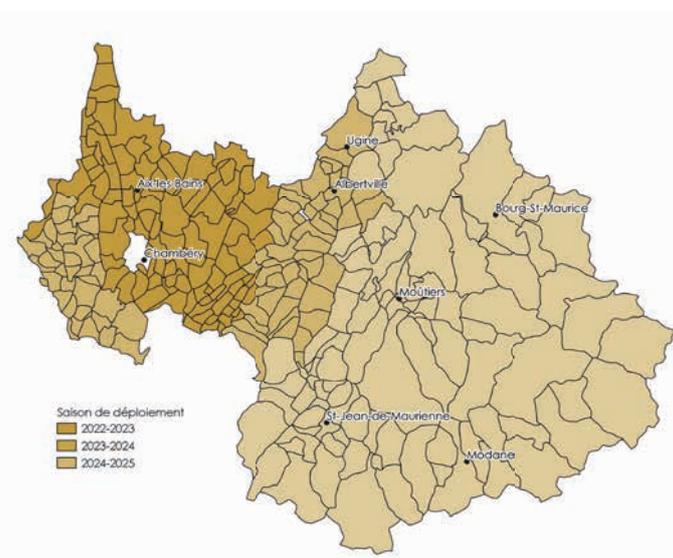
L'objectif est de permettre aux usagers de la nature de connaître la localisation des battues en temps réel. Pour cela, les chasseurs utilisent l'application Protect Hunt où ils vont définir une zone de battue, l'activer au début et l'arrêter à sa fin. L'information est partagée en simultanément sur l'application Land Share utilisée par les pratiquants de loisirs de pleine nature.

Au sein des sociétés de chasse, la gestion de Protect Hunt repose sur un référent, ayant un smartphone, par équipe.

Nouvelle zone de déploiement

C'est au tour de l'avant-pays savoyard, la Chartreuse, les Hurtières, la basse Maurienne et le bassin albertvillois d'être concernés par la mise en place de l'application. Les sociétés de chasse recevront un courriel d'information leur demandant de nous transmettre les noms de référents courant de l'été. Les référents recevront par la suite leur identifiant et mot de passe pour utiliser l'application.

Pour la prise en main de l'application, une vidéo tutoriel est en ligne sur notre chaîne YouTube. Une formation est également proposée au siège de la FDC de Savoie, à Bassens, le mardi 29 août à 18h00.





UNE NOUVELLE SAISON POUR LE PROJET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE VENAISON

La collecte et le traitement des déchets de venaison est en place depuis la saison dernière et fonctionne déjà en Maurienne et en haute Tarentaise.



12 Territoire des Vallées d'Aigueblanche

La Fédération des Chasseurs de Savoie a rencontré la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche le 30 mars dernier. L'élu et le technicien en charge de la gestion des déchets se sont montrés réceptifs au projet. La FDC de Savoie souhaite sincèrement que le projet aboutisse sur ce territoire.

Lancement à Val Vanoise

Alors que le projet avait pris du retard, en cause la livraison des chambres froides, ce début de saison marquera son lancement. Des aménagements : dalle, préau... ont été réalisés pour accueillir les chambres froides et leur permettre une utilisation optimum.

Enfin, les 10 bacs installés en Maurienne ont été équipés d'autocollants afin de les rendre plus identifiables. Ils ont également été nettoyés par l'entreprise Chablais Service Propreté.

La FDC de Savoie espère que d'autres territoires adhéreront au projet.



FORMATION DÉCENNALE

Dans le cadre de la sécurisation de la pratique, les chasseurs doivent depuis 2020 suivre une formation décennale.

La Fédération des Chasseurs de Savoie a fait le choix de développer la formation à distance. En effet, cette solution permet au chasseur de suivre la formation à son rythme dans les 3 mois suivants son inscription. À la mi-juin 2023, 1 870 chasseurs étaient formés dont 1 824 en e-learning et 46 en présentiel.

Pour suivre les 4 modules en distanciel, il suffit de se connecter sur son espace adhérent depuis le site internet de la FDC. Pour ceux souhaitant suivre la formation en présentiel, il convient de s'inscrire auprès du secrétariat de la Fédération. Si la formation à distance est gratuite, celle en présentiel coûte 15 euros.

Les adhérents sont invités à se former et à ne surtout pas attendre le terme de la période décennale en cours. Plus il y aura de chasseurs formés en Savoie plus l'action du monde cynégétique en faveur de la sécurité sera forte !

Tél: +33 (0)3 21 24 67 00

GELCAD et CHAMBRES FROIDES POUR GIBIER (CERF, SANGLIER, CHEVREUIL)

1

2

3

Chambres froides pour chasseur avec penderie viande

Dimensions en mm :

1 Chevreuil Ext. : 3.16 x 1.76 x 2.26
Int. : 3.00 x 1.60 x 2.00

2 Sanglier Ext. : 2.16 x 1.66 x 2.26
Int. : 2.00 x 1.50 x 2.00

3 Cerf Ext. : 1.66 x 1.16 x 2.16
Int. : 1.50 x 1.00 x 1.90

Protection :

- Plancher polyester antidérapant
- Penderie viande avec crochet coulissant
- Plinthe de protection intérieure en aluminium

Ouverture :

- Porte simple encastrée en façade avec arrêt de porte
- Fermeture à clés.
- Etenchéité par joint à compression

Groupe frigorifique

- En 230 V mono avec éclairage à l'ouverture de porte

Chambres froides (-/+)
toutes dimensions sur demande

ARRÊTÉ D'OUVERTURE/CLÔTURE DE LA CHASSE POUR 2023-2024

Ouverture générale de la chasse en Savoie du 10 septembre 2023 à 7h00 au 28 janvier 2024 au soir.

Article 1 : La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour le département de la SAVOIE : du 10 SEPTEMBRE 2023 à 7h00 au 28 JANVIER 2024 au soir.

Article 2 : Par dérogation à l'article 1^{er} ci-dessus, les espèces de gibier figurant au tableau ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

Espèces de gibier	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Chevreuil	01/07/23	Clôture générale	<p>Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p> <p>Avant l'ouverture générale, sur la base de l'arrêté préfectoral ouverture clôture 2022-0485 à partir du 1^{er} juin 2023 chasse sous couvert d'autorisation préfectorale individuelle pour un tir des brocards (chevreuils mâles) à l'approche ou à l'affût.</p> <p>Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci.</p> <p>Réouverture au 1^{er} juin 2024 pour une chasse à l'approche ou à l'affût sous couvert d'autorisation préfectorale individuelle.</p>
Cerf élaphe	02/09/23	Clôture générale	<p>Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p> <p>Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci.</p> <p>Avant l'ouverture générale, soit du 2 septembre inclus au 9 septembre inclus, pour un tir de l'espèce cerf à l'approche ou à l'affût.</p> <p>Pendant la période du 18 septembre inclus au 6 octobre 2023 inclus, seul est autorisé le tir de la biche, de la bichette, du daguet et du faon à l'approche, à l'affût ou en battue ;</p> <p>Afin de favoriser la réalisation du plan de chasse, les détenteurs de plan de chasse devront obligatoirement redistribuer au minimum une fois par semaine et de manière tournante les bracelets non réalisés. Chaque détenteur devra porter dans son règlement intérieur la date à partir de laquelle cette redistribution débutera.</p> <p>Elle sera nécessairement comprise entre le troisième jeudi de novembre au soir et le troisième jeudi de décembre au soir.</p> <p>Seules des dispositions internes aux détenteurs portées dans un règlement régulièrement approuvé par la Fédération départementale des chasseurs, pourront, si nécessaire, organiser sans les restreindre les conditions de mise en œuvre de cette chasse.</p>
Mouflon	Ouverture générale	Clôture générale	<p>Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p> <p>Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci.</p>
<p>Chamois</p> <p>Unités de gestion :</p> <p>Sassière Sana Mont Pourri Bellecôte Bec Rouge Chapieux Eaux Noires Grand Bec Dent Parrachée Rive Droite de l'Arc Charbonnel Mont Cenis Belle Plinier</p>	Ouverture générale	11 novembre 2023 au soir	<p>Dispositions applicables à tout le département :</p> <p>Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci.</p> <p>Chasse autorisée avec utilisation d'un bracelet de marquage par secteur, par jour et par équipe de quatre chasseurs au maximum.</p>
<p>ou</p> <p>Autres unités de gestion :</p>	Ouverture générale	11 novembre 2023 au soir	<p>Dispositions applicables aux autres unités de gestion :</p> <p>Chasse interrompue entre le 11 novembre 2023 au soir et le dernier jeudi de novembre au soir.</p>
	2 décembre 2023	clôture générale	



<p>Sanglier</p> <p><u>Toutes les unités de gestion</u></p>	<p>1^{er} juin 2023</p>	<p>15 août 2023 au soir</p>	<p>Dispositions applicables à tout le département :</p> <p>Chasse autorisée les lundi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p> <p>Toute restriction ou limitation de la chasse est interdite.</p> <p>Chaque sanglier fera l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la fédération départementale des chasseurs. Pour les détenteurs bénéficiant d'une autorisation préfectorale individuelle, la chasse du sanglier est autorisée à l'approche ou à l'affût, du 1^{er} juin au 15 août 2023 au soir.</p> <p>Réouverture au 1^{er} juin 2024 pour une chasse à l'approche ou à l'affût sous couvert d'une autorisation préfectorale individuelle.</p>
<p><u>Unités de gestion des " Massifs rouges " :</u> Basse Savoie, Chautagne, Epine, Sud Ouest Bauges, Combe de Savoie, Belledonne-Hurtières, Grand Arc, Lauzière, Beaufortain</p>	<p>16 août 2023</p>	<p>29 février 2024</p>	<p>Du 16 août 2023 au 29 février 2024, la chasse du sanglier est autorisée à l'approche, à l'affût ou en battue.</p> <p>À compter du 1^{er} mars 2024, les détenteurs le souhaitant pourront chasser cette espèce jusqu'au 31 mars 2024 à l'approche, à l'affût ou en battue.</p>
<p><u>Autres unités de gestion des " massifs verts "</u></p>	<p>16 août 2023</p> <p>Ouverture Générale</p>	<p>9 septembre 2023 inclus</p> <p>Clôture générale</p>	<p>La chasse du sanglier est autorisée du 16 août au 9 septembre 2023 inclus à l'approche, à l'affût ou en battue.</p> <p>À compter de la clôture générale, les détenteurs le souhaitant pourront chasser cette espèce sur les massifs verts jusqu'au 31 mars 2024 à l'approche, à l'affût ou en battue, sur simple demande adressée à la DDT.</p>
<p>Marmotte</p>	<p>Ouverture générale</p>	<p>11 novembre 2023 au soir</p>	<p>Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse interdite sur le territoire des communes visées au 5^e alinéa de l'article 7.</p>
<p>Lièvre brun Lièvre variable</p>	<p>Ouverture générale</p>	<p>11 novembre 2023 au soir</p>	<p>Chasse autorisée sur les territoires dotés d'un plan de tir approuvé par la Fédération départementale des Chasseurs. La chasse du lièvre brun et du lièvre variable est autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p>
<p>Faisans de chasse Perdrix rouge et grise</p>	<p>Ouverture générale</p>	<p>Clôture générale</p>	<p>Chasse autorisée les lundi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p>
<p>Gélinotte</p>	<p>17 septembre 2023</p>	<p>11 novembre 2023</p>	<p>Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p>
<p>Tétras-Lyre</p>	<p>17 septembre 2023</p>	<p>11 novembre 2023 au soir</p>	<p>Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci et selon les dispositions du SDGC 2018-2024. Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p>
<p>Lagopède</p>	<p>17 septembre 2023</p>	<p>11 novembre 2023</p>	<p>Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés selon les dispositions portées dans le SDGC 2018-2024.</p>
<p>Blaireau</p>	<p>Ouverture générale</p>	<p>15 janvier 2024</p>	<p>L'exercice de la vénerie sous terre du blaireau en période complémentaire n'est plus autorisé.</p>
<p>Toutes autres espèces de gibier sédentaire non mentionnées ci-dessus</p>	<p>Ouverture générale*</p>	<p>Clôture générale</p>	<p>* Hors conditions spécifiques fixées par l'article R 424-8 du code de l'environnement pour le renard</p>
<p>Oiseaux de passage Gibier d'eau</p>	<p>Les dates d'ouverture et fermeture de ces espèces ainsi que les conditions spécifiques de chasse sont fixées par le ministre chargé de la chasse. Sur le domaine public géré par le GIC Basse Savoie-Bugey, la chasse du gibier d'eau ouvre à 8h00 le jour de l'ouverture.</p>		
<p>Bécasse des bois</p>	<p>Carnet de prélèvement ou saisie des données sur l'application dédiée " Chass'Adapt " obligatoire. Le prélèvement maximal autorisé est de 30 bécasses pour toute la saison et par chasseur, avec un maximum de 6 bécasses par semaine et un maximum de 3 bécasses par journée de chasse durant la période du 10 septembre 2023 au 31 décembre 2023 et de 3 bécasses par semaine à compter du 1^{er} janvier 2024.</p>		

Article 3 : Tout grand ongulé et tout sanglier devront être présentés à une commission de contrôle interne au détenteur suivant une organisation définie dans son règlement intérieur, le jour même du prélèvement.



Article 4 : Dans les 48 heures qui suivent le prélèvement, tout sanglier et tout grand ongulé tué en application du plan de chasse devra obligatoirement, à l'initiative du bénéficiaire du plan de chasse individuel et sous sa responsabilité, faire l'objet d'une inscription en bonne et due forme par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux adhérents sur le site internet de la Fédération départementale des Chasseurs.

Au cours de la saison de chasse, le bénéficiaire du présent plan est tenu de présenter l'état édité à l'issue de la saisie en ligne, aux agents de l'État et de ses Établissements Publics qui en font la demande.

Article 5 : L'utilisation du carnet de prélèvement est obligatoire pour tous les petits gibiers :

- les espèces gélinotte, lagopède alpin, perdrix bartavelle, tétras-lyre, lièvre variable et marmotte ne peuvent être chassées que par les porteurs d'un carnet de prélèvement personnel, dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 7 mai 1998,

- les prélèvements des autres espèces de petit gibier sédentaire ou migrateur doivent être déclarés par les chasseurs sur le carnet individuel de chasse, dans les conditions fixées par le Schéma départemental de gestion cynégétique.

Article 6 : La chasse en temps de neige est interdite. À titre dérogatoire sont autorisés en temps de neige pour la campagne 2023/2024 :

- l'exécution des plans de chasse mouflon, chevreuil et cerf aux chasseurs ou équipes porteurs du bracelet de marquage pendant l'action de chasse,

- l'exécution du plan de chasse chamois avec utilisation d'un bracelet de marquage par secteur, par jour et par équipes de deux chasseurs au maximum porteuses du dispositif de marquage pendant l'action de chasse,

- la vénerie sous terre,

- la chasse du sanglier,

- le tir du renard par les chasseurs ou équipes opérant hors réserves de chasse et faune sauvage, dans le cadre de l'exécution des plans de chasse cerf, chamois chevreuil ou mouflon et porteurs du dispositif de marquage correspondant,

- le tir du renard lors des chasses au sanglier,

- la chasse du gibier d'eau sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et dans les marais non asséchés, le tir de ce gibier n'étant autorisé qu'au-dessus de la nappe d'eau et sans utilisation de la grenaille de plomb.

Article 7 : Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier durant la campagne 2023-2024 :

- la chasse à tir est interdite les mardi et vendredi sauf jours fériés.

- la chasse des espèces suivantes est interdite : courlis cendré, courlis corlieu, pigeon colombin, vanneau huppé, eider à duvet, garrot à l'œil d'or, fuligule milouinan, macreuse brune. La chasse de l'alouette des champs est interdite sauf sur les communes mentionnées à l'annexe 2 du présent arrêté.

- les lâchers d'animaux vivants des espèces sanglier, cerf et mouflon sont interdits,

- les lâchers de perdrix rouges sont interdits sur les **cantons de ALBERTVILLE 1 (sauf les communes de Allondaz/ Mercury), BOURG ST MAURICE, MODANE, MOUTIERS, ST JEAN DE MAURIENNE et sur les communes de ARGENTINE, BONVILLARET, ÉPIERRE, MONSAPEY, RANDENS, BONVILLARD, NOTRE DAME DES MILLIÈRES, STE HÉLÈNE/ ISÈRE, ARVILLARD, PRESLE, LE VERNEIL, LA GIETTAZ, ST NICOLAS LA CHAPELLE, UGINE, MONTHION, BEAUFORT, HAUTELUCE, QUEIGE, VILLARD SUR DORON, FRÉTERIVE, GRÉSY/ISÈRE, ST PIERRE D'ALBIGNY, STE REINE, ÉCOLE et JARSY,**

- la chasse de la marmotte est interdite sur le territoire des communes de **RANDENS, BONVILLARET, ARGENTINE, ESSERTS-BLAY, SAINT ALBAN D'HURTIÈRES, LA TABLE, ARVILLARD, PRESLE, LE VERNEIL, SAINTE MARIE DE CUINES, VILLARGONDRAN, SAINT MARTIN D'ARC, SAINT MICHEL DE MAURIENNE (RIVE GAUCHE DE L'ARC), MERCURY, MARTHOD, QUEIGE, ALLONDAZ, UGINE, ARITH, LESCHERAINES, THOIRY, PUYGROS, LA THUILE, LES DESERTS, SAINT JEAN D'ARVEY, ENTREMONT LE VIEUX, SAINT THIBAUD DE COUZ, GRIGNON, MONTHION, NOTRE DAME DES MILLIÈRES,**

- le tir de la poule du tétras-lyre et des coqs non maillés est interdit.

Article 8 : Les conducteurs de chiens de sang désirant procéder à la recherche d'un gibier blessé ou contrôler le résultat d'un tir sur un animal dans le département de la Savoie durant la campagne 2023-2024, devront être préalablement enregistrés auprès de la Direction départementale des Territoires.



Article 9 : Les dispositions des articles 1, 2, 4 et 5 sont modifiées ou complétées comme suit sur les unités de gestion concernées :

• **Chamois - Chartreuse de Savoie**

La chasse du chamois est autorisée :

- le dimanche et un deuxième jour au choix, parmi les lundi, mercredi, jeudi et samedi, précisé par les détenteurs dans leur règlement intérieur, par groupes de 10 chasseurs au maximum hors temps de neige, 5 chasseurs au maximum par temps de neige.

• **Chamois - Dent de Cons-Belle Étoile**

La chasse du chamois est autorisée de l'ouverture générale jusqu'au 11 novembre 2023 au soir et du 02 décembre 2023 jusqu'à la fermeture générale, avec utilisation d'un bracelet de marquage par secteur, par jour et par équipe de deux chasseurs au maximum.

• **Chamois - Épine**

La chasse du chamois est autorisée le jeudi et un deuxième jour au choix, soit le lundi soit le samedi, précisé par les détenteurs dans leur règlement intérieur.

• **Chamois - Gros Foug Clergeon**

La chasse du chamois est autorisée le lundi et un deuxième jour au choix, soit le mercredi soit le jeudi, précisé par les détenteurs dans leur règlement intérieur.

• **Sanglier**

Le tir du sanglier est autorisé en réserve de chasse et faune sauvage aux chasseurs y exécutant un plan de chasse grand gibier et porteurs du dispositif de marquage correspondant.

Article 10 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification :

• par la voie d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Savoie ou auprès du ministre de la transition écologique et solidaire.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun - 38000 Grenoble);

• par la voie d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble.

• par la voie d'un recours contentieux sur le site : <https://citoyens.telerecours.fr>

Article 11 : Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans toutes les communes par les soins des maires.

Annexe 2 mentionnée à l'article 7 de l'arrêté préfectoral DDT/SPADR N°2023-0690 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse durant la campagne 223-2024 dans le département de la SAVOIE (communes où la chasse de l'alouette des champs est autorisée)

Aiguebelette-Le-Lac, Aiton, Aix-les-Bains, Entrelacs, Albertville, Apremont, Arbin, Arvillard, Attignat-Ocin, Avressieux, Ayn, La Balme, Barberaz, Barby, Bassens, La Bauche, Belmont-Tramonet, Betton-Bettonet, Billième, La Biolle, Bonvillard, Bourdeau, Le Bourget-du-Lac, Bourgneuf, La Bridoire, Brison-Saint-Innocent, Césarches, Challes-Les-Eaux, Chamousset, Chamoux-sur-Gelon, Champagnieux, Chanaz, La Chapelle-Blanche, La Chapelle-du-Mont-du-Chat, La Chapelle-Saint-Martin, Châteauneuf, La Chavanne, Chignin, Chindrieux, Cléry, Cognin, Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, Conjux, La Croix-de-la-Rochette, Cruet, Curienne, Détrier, Domessin, Drumettaz-Clarafond, Dullin, Les Echelles, Etable, Francin, Freterive, Frontenez, Gerbaix, Gilly-sur-Isère, Gresin, Grésy-sur-Aix, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteville, Jacob-Bellecombette, Jongieux, Laissaud, Lepin-le-Lac, Loisieux, Lucey, Les Marches, Marcieux, Marthod, Mercury, Méry, Meyrieux-Trouet, Les Mollettes, Montagnole, Montaille, Le Montcel, Monthion, Montmélian, La Motte-Servolex, Motz, Mouxy, Myans, Nances, Notre-Dame-des-Millières, Novalaise, Ontex, Pallud, Planaise, Pancherine, Le Pont-de-Beauvoisin, Presle, Puygros, La Ravoire, Rochefort, La Rochette, Rotherens, Ruffieux, Saint-Alban-de-Montbel, Saint-Alban-Leyse, Saint-Baldoph, Saint-Beron, Saint-Cassin, Saint-Christophe, Saint-Franc, Saint-Genix-sur-Guiers, Sainte-Hélène-du-Lac, Saint-Hélène-sur-Isère, Saint-Jean-d'Arvey, Saint-Jean-de-Chevelu, Saint-Jean-de-la-Porte, Saint-Jeoire-Prieuré, Sainte-Marie-d'Alvey, Saint-Maurice-de-Rotherens, Saint-Offenge, Saint-Ours, Saint-Paul, Saint-Pierre-d'Albigny, Saint-Pierre-d'Alvey, Saint-Pierre-de-Curtille, Saint-Pierre-de-Genébros, Saint-Pierre-de-Soucy, Saint-Sulpice, Saint-Thibaud-de-Couz, Saint-Vital, Serrières-en-Chautagne, Sonnaz, La Table, Thenesol, Tournon, Traize, Tresserve, Trevignin, La Trinité, Ugine, Venthon, Verel-de-Montbel, Verel-Pragondran, Verrens-Arvey, Verthemex, Villard-d'Hery, Villard-Léger, Villard-Sallet, Villaroux, Vimines, Vions, Viviers-du-Lac, Voglans, Yenne.

L'arrêté préfectoral n°2023-0690 est téléchargeable sur le site internet de la FDC Savoie, rubrique Documents à télécharger :

<https://www.fdc73.chasseauvergnerhonealpes.com/documents-a-telecharger/>



NOUVELLE CAMPAGNE TV ET RADIO

Nouveau spot TV

Pour la troisième année consécutive, les chasseurs sont allés à la rencontre des téléspectateurs, du 2 au 30 avril 2023 avec un spot de 30 secondes. Il a bénéficié d'un plan médias puissant avec plus de 1 300 passages télévisuels. Ce nouvel épisode répond à la délicate question du rôle de la chasse. Le film assume que la chasse fait débat. Ce film fait le pari d'apporter des éléments concrets de réponse au téléspectateur.

Chronique radio sur RTL

Dans la continuité de la campagne TV, la FNC a lancé une chronique radio hebdomadaire d'une minute intitulée " Parlons Biodiversité " sur RTL, depuis le 29 mars et jusqu'au mercredi 26 juillet 2023. Celle-ci est diffusée tous les mercredis entre 19h30 et 20h00 en tête du 1^{er} écran publicitaire dans l'émission " On refait le Monde ". Aucun comédien n'intervient mais uniquement des élus ou des collaborateurs de notre réseau.

AIDES POUR L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE CHASSE

La Région Auvergne Rhône-Alpes a débouqué une enveloppe financière afin d'aider les sociétés de chasse à améliorer leurs locaux.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Les travaux éligibles sont :

- Travaux de construction de nouveaux locaux,
- Travaux d'extension de locaux existants,
- Travaux de rénovation de locaux existants,
- Biens mobiliers (ils doivent pouvoir être démontés) pour l'équipement des locaux.

Ces aides étant allouées directement par la Région, les dossiers de demande de subvention doivent donc être déposés directement à l'adresse suivante :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-des-actions-en-faveur-des-locaux-de-chasse>

Les clauses du cahier des charges sont disponibles sur le site internet de la Région AuRA.

Le montant de l'aide est plafonné à 2 500 euros au taux maximum de 50% des dépenses éligibles avec un plancher minimum de 500 euros. Le montant des travaux/acquisition des biens mobiliers est au minimum de 1 000 euros.

Une adresse électronique est également à disposition pour obtenir de plus amples informations :

locauxdechasse@auvergnerhonealpes.fr

ACCORD ENTRE AGRICULTEURS ET CHASSEURS

Le 1^{er} mars 2023, un accord a été signé entre chasseurs et agriculteurs pour réduire les dégâts de grand gibier. En effet, certaines Fédérations départementales éprouvent des difficultés pour assumer la lourde charge financière liée à l'indemnisation des dégâts aux récoltes.

Boîte à outils

L'accord vise à faire baisser les surfaces détruites de 20% dans un premier temps puis de 30% d'ici 3 ans. Une boîte à outils avec plusieurs mesures a été élaborée autour de deux axes principaux :

- L'agrainage : les territoires souhaitant pratiquer l'agrainage dissuasifs devront passer un contrat. C'est chose faite en Savoie avec les Plans Locaux d'Againage ;
- La pratique de la chasse : extension de la période de chasse sur avril et mai, tir du sanglier sur poste d'appâtage, utilisation de la chevrotine, chasse autour des parcelles en cours de récolte, tir de nuit du sanglier.

La décision de mettre en œuvre ces mesures reviendra au Préfet du département qui pourra s'appuyer sur la commission départementale de chasse et faune sauvage.

Soutien de l'État

L'État soutien le travail accompli par les organisations agricoles et les instances cynégétiques en injectant une enveloppe financière de 80 millions d'euros. 20 millions ont déjà été débloqués pour faire face au surcoût des denrées lié à la crise ukrainienne pour l'année 2022.

La FDC de Savoie a perçu une aide de 134 169,01 euros dans ce cadre. Cette somme a été intégralement versée aux réclamants. Une aide de 60 millions d'euros sur trois ans est ouverte aux Fédérations de Chasseurs pour accompagner la nécessaire réforme du système d'indemnisation des dégâts aux récoltes.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

PASS'RÉGION

Les lycéens titulaires d'un PASS'RÉGION bénéficient de 30 euros accordés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour passer ou valider leur permis de chasser.

Le jeune paie sa validation. Il envoie ensuite à la FDC la copie du Pass' accompagné d'un RIB. La FDC partenaire de la Région lui rembourse alors les 30 euros.

Plus d'info sur :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>



BILAN DE LA CHASSE DES PETITS GIBIERS

Petits gibiers de plaine, de montagne, oiseaux d'eau, migrateurs... il est temps de faire le bilan de la saison écoulée et observer les tendances.

7 259 petits gibiers de plaine, de passage et d'eau ont été prélevés au cours de la saison 2022-2023.

18

ESPÈCES	NB D'INDIVIDUS PRÉLEVÉS	
	Saison 2021-2022	Saison 2022-2023
Faisan	2348	2272
Perdrix	167	180
Lièvre européen	295	269
Lapin de garenne	81	424
Renard	1041	846
Blaireau	57	28
Grives et merle	979	1440
Pigeon ramier	619	661
Bécasse des bois	433	543
Bécassines et limicoles	63	76
Canard colvert	330	348
Nette rousse	4	1
Foulque macroule	5	0
Autres canards (de surface et plongeurs)	43	50
Caille des blés	4	16
Alouette des champs	7	6
Corneille noire	257	384
Gaie des chênes	409	207
Autres espèces chassables (pie, etc.)	39	51
Total espèces	7 181	7 259

Le total des prélèvements de cette saison est sensiblement le même que celui de 2021/2022.

Le total des prélèvements du petit gibier de montagne s'élève lui à 723 contre 496 la saison précédente. Pour rappel, cette saison la chasse était autorisée pour toutes les espèces et jusqu'au 20 octobre pour les tétras, lagopèdes et bartavelles contrairement à 2021/2022 où uniquement la chasse du lièvre variable, de la marmotte et de la gélinotte des bois était autorisée.

La répartition par espèce est la suivante :

- 10 gélinottes des bois ;
- 16 lagopèdes alpin,
- 20 perdrix bartavelle,
- 156 tétras lyre,
- 423 marmottes ;
- 98 lièvres variables.

Nous vous remercions de retourner vos carnets de prélèvements avant le 31 janvier à votre Président et votre carnet bécasse avant le 31 mars directement à la FDC de Savoie. N'hésitez pas aussi à utiliser l'application " ChassAdapt " sur votre smartphone si vous chassez la bécasse.



LA CHASSE À LA MARMOTTE

Au cours de l'année 2022, une association animaliste chambérienne lançait un plaidoyer en faveur de l'interdiction de la chasse de la marmotte. Basé sur des arguments fallacieux comme la diminution des effectifs de marmotte, cet argumentaire était appuyé par une lettre ouverte signée par d'autres associations animalistes et des élus citoyens bien loin des réalités de terrain.

La FDC de Savoie a rédigé un rapport en réponse à une demande du sénat qui avait été également saisi pour répondre avec des arguments chiffrés et factuels.

Situation de la marmotte

Contrairement aux affirmations des associations, la marmotte n'est pas une espèce protégée et la préoccupation sur son statut de menace de conservation est mineure.

En l'absence de méthode de comptage, nous disposons d'une enquête sur la répartition communale de la marmotte pilotée par l'OGM tous les 10 ans. La répartition de la marmotte a progressé de 50% au cours des 5 dernières décennies, grâce notamment aux nombreux lâchers réalisés par les ACCA.

Les tableaux de chasse

La chasse à la marmotte est interdite sur 30 communes de Savoie, les prélèvements sont opérés sur 37% de son aire de répartition au cœur de l'aire. 423 marmottes ont été prélevées sur 44 communes en 2022. Les tableaux de chasse ont largement baissé depuis 3 décennies avec la disparition des anciens chasseurs friands de ce gibier.

La marmotte et l'agriculture

Les signataires citoyens de la pétition contre la chasse de la marmotte ignorent le contexte en Haute Maurienne où la cohabitation entre le rongeur et l'agriculture est parfois difficile : perte de fourrage, présence des terriers qui occasionnent des dommages aux bêtes de rente et aux matériels de fenaison ainsi qu'aux agriculteurs.

Conclusion

Au final contrairement aux arguments erronés des associations, la situation de la marmotte a évolué de manière positive au cours des dernières décennies, les prélèvements par la chasse sont dérisoires par rapport à l'importance des populations et aux enjeux socio-économiques.



BILAN DES COMPTAGES AU CHANT DES GALLIFORMES DE MONTAGNE



Comme chaque printemps, la FDC ainsi que les ACCA ont procédé aux comptages des oiseaux de montagne dans le cadre de l'Observatoire des Galliformes de Montagne.

Tétras-lyre

Côté FDC, le personnel a prêté main forte au suivi du site de la Lauzière organisé par l'ONF et recensé tous les deux ans, avec un résultat proche de celui de 2021 : 29 coqs pour 31. Le site historique de Bramans en Haute Maurienne est recensé tous les 2 ans.

Côté ACCA, les chasseurs de Beaufort se sont mobilisés pour recenser la grande commune avec 111 coqs comptabilisés contre 94 en 2022 et sur Valmeinier, 47 coqs ont été recensés contre 34 en 2022. Ce secteur de Maurienne fait partie d'un site Natura 2000 et les chasseurs de l'ACCA sont partie prenante dans le suivi.

La dynamique du tétras-lyre reste favorable, les résultats des comptages printaniers sont le reflet de la réussite de la reproduction des années précédentes et de la qualité des habitats.

Perdrix bartavelle

Sur le site historique de Bourg-Saint-Maurice, les effectifs ont quasiment doublé, passant de 5 coqs en 2022 à 9 ce printemps. Ceci s'explique par la bonne reproduction de l'été 2022 et l'hiver clément qui a permis une bonne survie des oiseaux.

Sur le site de Lanslebourg-Lanslevillard, les effectifs sont stables et à un bon niveau de densité, 24 coqs chanteurs contre 23 en 2022.

Cette perdrix est une espèce d'avenir favorisée par la hausse des températures.

Lagopède alpin

C'était le tour du site du Col du Grand Fond cette année avec une stabilité des effectifs recensés depuis 4 ans avec 4 coqs chanteurs.

PREMIERS RÉSULTATS DE L'ÉTUDE GÉLINOTTE DES BOIS

Réalisé pour la première fois en Savoie, un suivi hivernal de la gélinotte des bois s'est achevé au mois d'avril dernier avec comme objectif la mise au point d'une méthode de suivi de l'espèce.



Protocole

4 sites ont été prospectés sur 3 régions bio climatiques de manière à avoir des contextes différents et représentatifs des forêts de Savoie.

La méthode a consisté à parcourir une série de mailles d'un ha pour rechercher des indices de présence et prélever des crottes fraîches en vue d'analyses génétiques.

Premiers résultats

Les premiers résultats obtenus sont les suivants, ils diffèrent d'un site à l'autre :

SITE	TYPES D'INDICES DOMINANTS TROUVÉS	NOMBRE DE CROTTES RAMASSÉES
LE REVARD	Traces et crottes	49
BONVILLARD	Traces et crottes	26
LES ALLUES	Crottes	32
MACOT- BELLENTRE	Traces	12

Analyses génétiques

Toutes ces données vont être décortiquées au cours de l'automne prochain avec notamment les résultats des analyses génétiques qui vont permettre d'estimer le nombre de gélinottes présentes sur chaque site.

C'est un laboratoire suisse spécialisé dans la gélinotte qui est chargé des analyses génétiques.





PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS DANS L'ALBANAIS

Depuis 2020, la Fédération des Chasseurs de Savoie mène une action au sein du Contrat Vert et Bleu établi sur le territoire du CISALB. Cette action vise à maintenir la biodiversité associée au paysage bocager de l'Albanais.

Étude diachronique

La première partie de ce projet fut la réalisation d'une étude diachronique afin d'évaluer les changements qu'a vécu le paysage bocager ces 60 dernières années. Les haies ont diminué de 23% durant cette période en cause la création de l'autoroute mais aussi le remembrement agricole.

Plantation d'arbres fruitiers

Le second objectif de l'action est de planter des arbres fruitiers pour ainsi participer au maintien des haies mais aussi que les fruits profitent à la faune sauvage. La Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc a apporté son soutien à la FDC de Savoie et s'est chargée d'envoyer un bon de participation aux agriculteurs du Groupement de Vulgarisation Agricole (GVA) de l'Albanais.

Les agriculteurs ont dû remplir le bon s'ils souhaitaient participer et choisir les différentes variétés d'arbres fruitiers : pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers et châtaigniers qu'ils veulent planter. 16 agriculteurs nous ont ainsi fait part de leur volonté de participer. Et ce sont 138 arbres qui devraient être plantés en novembre 2023. Les pré-commandes des arbres ont été effectuées auprès des pépiniéristes La Devinière et Cholat.

La Fédération des Chasseurs de Savoie remercie vivement les agriculteurs, le GVA de l'Albanais et la Chambre d'agriculture pour leur implication !

BAGUAGE DE BECASSES DES BOIS EN SAVOIE

Le Réseau Bécasse OFB/FNC a été créé officiellement au début des années 1980 et compte actuellement 445 bagueurs opérationnels dont 10% sont des bénévoles et le restant des professionnels FDC ou OFB. En Savoie ce sont donc 3 équipes de bagueurs FDC/CNB, qui chaque saison, capturent et baguent des bécasses entre le mois d'octobre et le mois de mars.

Saison record

Cette saison, 100 bécasses ont été baguées sur le département au cours de 46 sorties nocturnes et 9 autres bécasses déjà baguées en Savoie, parfois depuis plusieurs années ont été reprises puis relâchées après les manipulations d'usage. C'est un record de captures en une saison pour notre département !

Intérêt du baguage

Le baguage a pour ambition de récolter des informations scientifiques et techniques utiles à la gestion des populations. Il permet également, avec les retours de bagues des oiseaux prélevés à la chasse, de déterminer leurs trajets migratoires.

Reprises

Pour exemple, cette saison 5 bécasses baguées en Savoie, pour certaines, 2 ans après la pose de la bague ont été reprises à la chasse à moins d'un kilomètre du lieu de baguage. 4 autres ont été reprises dans d'autres départements.

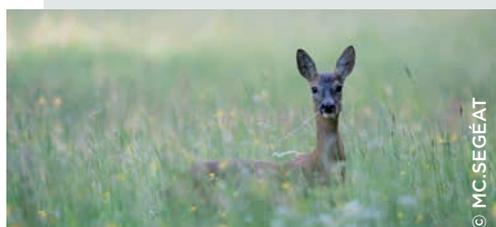
2 autres baguées sur le Revard ont été reprises pendant l'hivernage en Espagne et 2 baguées en Chautagne en décembre 2022 ont été reprises en Russie.

Ces deux bécasses, certainement nées en Russie ont été baguées en décembre 2022 durant la migration postnuptiale alors qu'elles se rendaient certainement en Espagne ou en Afrique du nord. À leur retour, au cours de leur voyage migratoire pré-nuptial elles ont évité l'Ukraine en passant par la Biélorussie avant de se faire prélever à la chasse à la croule en avril 2023 au-delà de la frontière Russe dans le district de Briansky pour l'une et à moins de 200 km de Moscou pour la seconde. Ce n'est pas la première

fois que des bécasses baguées en Savoie sont prélevées dans ce pays. Mais dans le contexte actuel de guerre, avec des relations diplomatiques compliquées, on ne peut que constater que les échanges d'informations ne sont pas rompus entre les deux muséums en ce qui concerne le suivi des populations de bécasses des bois !



UN POINT SUR LES CERVIDÉS EN SAVOIE



Les mois de mars et avril sont la période dédiée au suivi des populations de cervidés de Savoie. De la Chartreuse à la Haute Maurienne, les nuits s'éclairent pour suivre l'évolution tant attendue des grands animaux.

48 circuits répétés à quatre reprises nécessitant la participation d'environ 140 personnes sont nécessaires pour assurer le suivi annuel des cervidés de Savoie avec 3 500 grands cervidés observés.

La méthode utilisée actuellement a été élaborée en 2009 avec comme objectif d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble des massifs. Ce suivi est important pour l'élaboration des plans de chasse ainsi que pour la réflexion sur la classification des massifs dans le cadre du Plan Régional Forêt Bois.

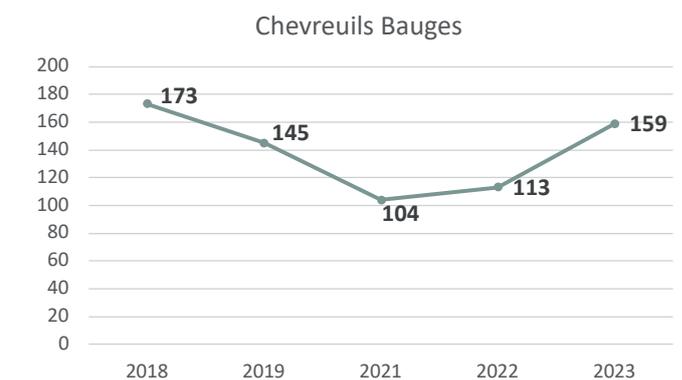
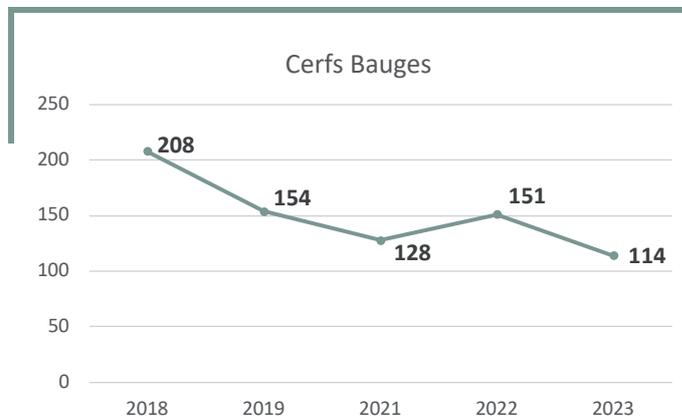
Résultats 2023

Un constat général se dégage cette année : les résultats cerf sont stables voire en diminution : 8 massifs sur 13 en baisse, hormis 2 massifs en hausse. Les résultats chevreuils sont en hausse : 8 massifs sur 13 en hausse, hormis 2 massifs en baisse.

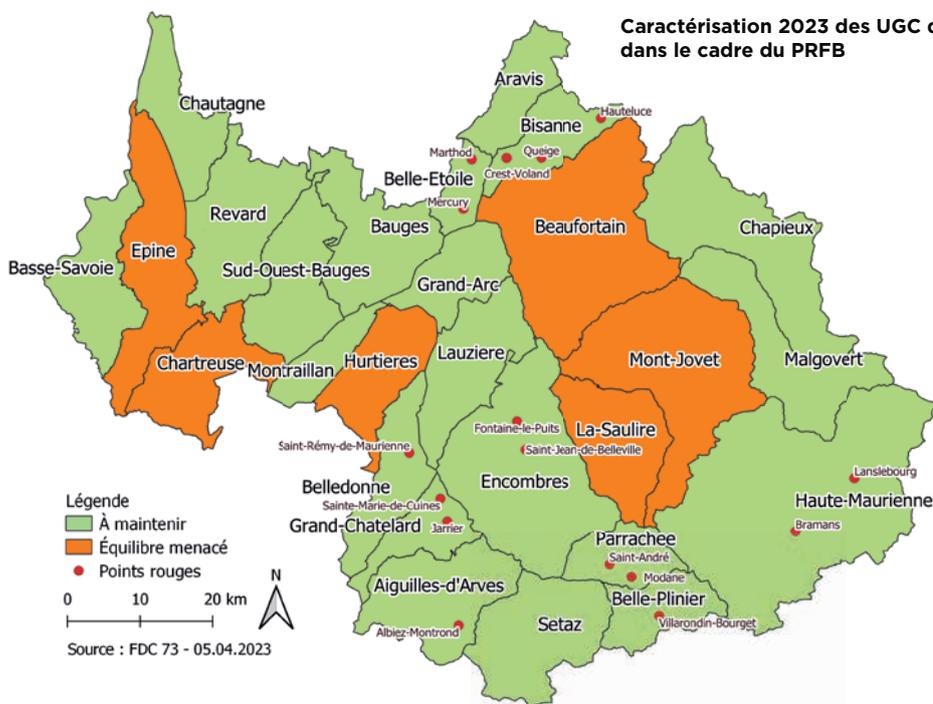
Pour exemple, ci-contre, le massif des Bauges représentatif de l'évolution récente des cervidés.

L'augmentation importante des attributions de cerf des dernières années semble avoir porté ses fruits avec une stabilisation de l'espèce cerf sur le département.

Concernant le chevreuil, la situation de ce petit cervidé était plutôt défavorable et on constate ce printemps une hausse quasi généralisée de l'espèce. Une explication plausible pour expliquer cette hausse générale provient très certainement d'une bonne reproduction des chevrettes en 2022 et surtout une bonne survie juvénile au cours de l'hiver dernier. La présence régulière de chevrettes accompagnées de 2 jeunes a été régulièrement notée.



Caractérisation 2023 des UGC de Savoie dans le cadre du PRFB



Perspectives pour 2023

La déclin des résultats des comptages pour les plans de chasse s'est traduite par une très légère augmentation des attributions pour le chevreuil et une légère augmentation pour le cerf : + 2%, essentiellement sur le massif des Trois Vallées où des dégâts significatifs aux forêts sont observés.

Concernant la classification des massifs selon les niveaux de dégâts, on est passé de 12 massifs classés orange en 2022 à 6 en 2023.

FORMATION EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE

Le Schéma départemental de gestion cynégétique, au travers de son action n°D1, prévoit qu'il faut au minimum un référent par territoire formé à examiner une carcasse de gibier afin d'assurer une veille sanitaire du gibier à l'échelle du département.

Le contenu

Un vétérinaire et un technicien de la FDC de Savoie interviennent pendant 4 heures dans l'objectif de former les référents hygiène de la venaison aux bonnes pratiques et à la reconnaissance de pathologies de la faune sauvage. Quand les conditions le permettent, une carcasse de gibier est éviscérée afin de mettre en pratique les acquis.

L'organisation

Cette année, la FDC de Savoie a organisé 2 séances de formation en mars et en juin. En tout, ce sont 32 chasseurs qui ont été formés en 2023 et 486 depuis que la formation est en place.

Par ailleurs, 38 sociétés de chasse ne comptent toujours pas de référent hygiène de la venaison. Elles sont vivement invitées à trouver un chasseur intéressé, qui pourra se former dès l'année prochaine. En cas de fortes demandes, la Fédération peut également prévoir une troisième séance avant la fin de l'année.



© D.GEST

RECRUESCENCE D'UNE ZONOSE : LA LEPTOSPIROSE

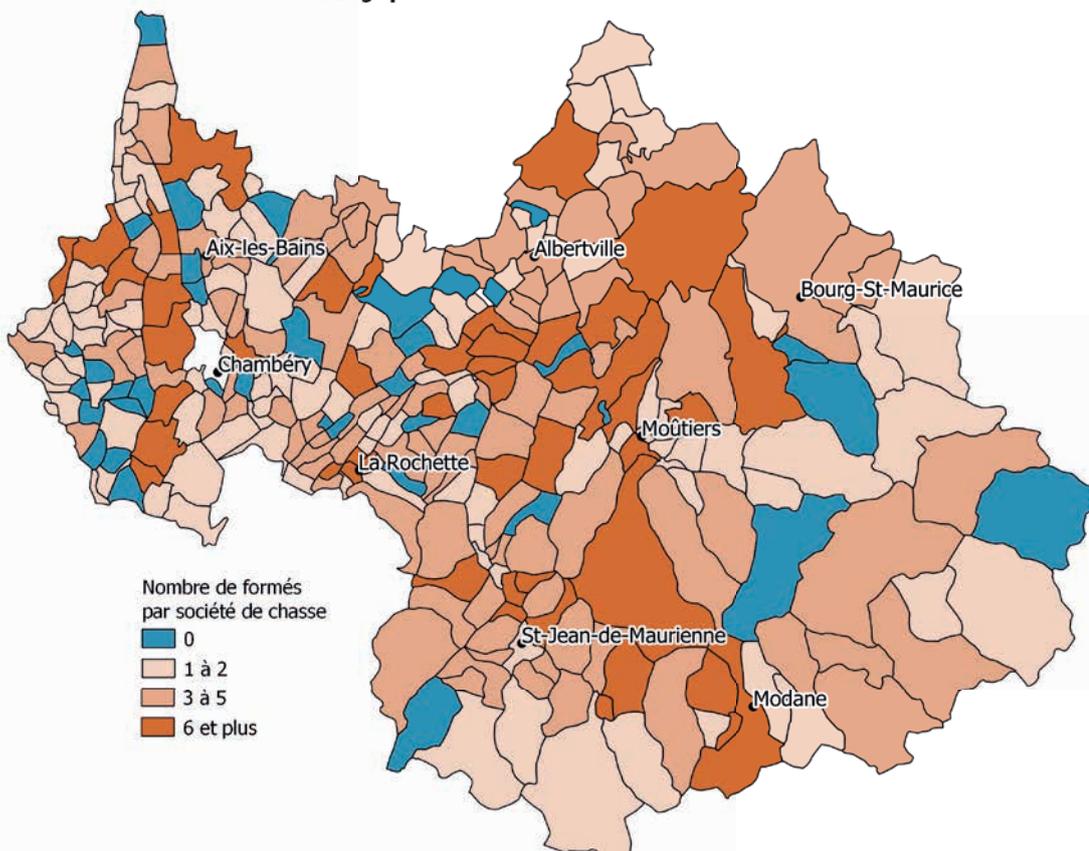
Un plan de prévention contre la leptospirose vient d'être mis en place avec une augmentation récente des cas sur humain.

Cette pathologie est transmise par les rongeurs principalement mais aussi par des gibiers communs comme le lièvre ou le sanglier. Les cas de transmission à l'homme peuvent s'avérer très graves et des précautions sont à prendre.

Il est important de vacciner ses chiens qui sont très sujets à cette maladie, les piégeurs de ragondins sont également à risque.

Des gants de protection sont nécessaires en cas de manipulation des gibiers et des "nuisibles" pour éviter la pénétration des bactéries dans des micro coupures.

**Nombre de formés à l'examen initial du gibier
sauvage par société de chasse au 20.06.2023**



PREMIER CERF POUR L'AICA VERRENS ARVEY – PLANCHERINE

Éric DELHERCE – Président
de l'AICA de Verrens Arvey -
Plancherine



Cette saison 2022-2023 se termine bien pour Maxime, jeune chasseur de la commune, qui a réalisé un beau prélèvement : un cerf 10 cors irréguliers, avec une bonne équipe et des moments de convivialité. De plus, il s'agit du premier cerf prélevé sur le territoire de l'AICA.



UN DEUXIÈME CERF À 18 ANS

Léo MARRET – Chasseur
de l'ACCA de Queige

Léo, chasseur de l'ACCA Queige, a souhaité partager avec nous le plaisir qu'il a eu à prélever un deuxième cerf à tout juste 18 ans. D'autant plus qu'il s'agissait d'un 14 cors, qui faisait 160 kg vidé. Félicitations à lui !



SAINT HUBERT A ÉTÉ GÉNÉREUX CETTE SAISON

Justine CANDÉ – Chasseresse de l'ACCA de Corbel

J'ai eu la chance de prélever mon 1^{er} cerf puis ce beau chamois juste avant Noël.

Le cerf se débinait avec biche et bichette. Parfaitement tiré, il ne parcourra pas moins de 200m avant de mourir et nécessitera tout de même la recherche au sang pour le retrouver. C'est Robert Courand, un conducteur de chien de sang et ami qui m'aidera à le retrouver.

Quant au chamois, c'est un bouc que j'avais repéré l'année dernière grâce au Président de l'ACCA mais sans possibilité d'approche. J'y suis retournée avec l'espoir de le revoir cette année. Au terme de 6 sorties, pas moins de 20h d'approche et 4 entrevues sans possibilité de tir, j'ai fini par le prélever. Il a reçu une médaille d'argent après cotation (107,24 points CIC) auprès de l'ANCGG. C'est mon 2^{ème} chamois en 15 ans de chasse.

Merci à l'équipe de l'ACCA Corbel pour leur gentillesse et leur participation à rendre ces journées mémorables.



CHASSER À L'ARC

Philippe GIGLIOTTI – Chasseur de l'ACCA de Valezan

Chasseur depuis 30 ans, j'ai décidé de chasser uniquement à l'arc, après un entraînement lors de concours à l'arc sur cibles 3D.

Avec mon frère, nous disposons d'un bracelet de cerf. Il est convenu, qu'il traque avec nos chiens et que je reste posté. Après quelques temps, un très beau cerf sort de la forêt. Je le laisse venir vers moi et j'arme mon arc à pouliers Bowtech Revolt. Il s'arrête, écoute, j'en profite alors pour décocher ma flèche. Le cerf repart la tête basse, il est touché.

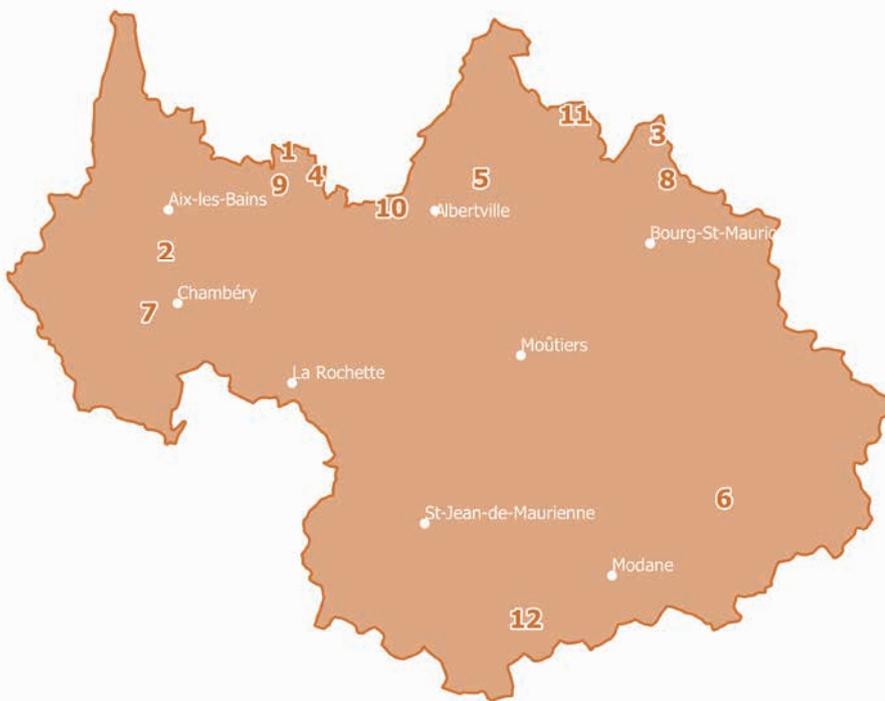
Nous le retrouvons 50 m plus loin, la flèche lui a traversé le cœur et un poumon. La joie et la fierté m'envahissent. Nous rendons les honneurs à ce bel animal accusant un poids vidé de 193 kg sur la commune de Valezan, où le biotope est idéal pour la chasse à l'arc.

J'ai passé 5 ans sans chasser. J'avais envie de reprendre car je suis un chasseur dans l'âme mais j'avais surtout envie de chasser différemment. Cette journée restera gravée à tout jamais. Merci à st Hubert et à mon frère pour ce magnifique prélèvement d'ouverture 2022 !

UNUCR 73

L'éthique de la chasse au grand gibier exige impérativement que, par respect de l'animal, ce dernier, lorsqu'il est blessé, fasse l'objet d'une recherche systématique. Les meilleures chances de succès ne peuvent être obtenues qu'avec le concours de chiens spécialisés menés par des conducteurs formés et expérimentés. C'est en cela que les 12 équipages de l'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge de Savoie répondent à ce besoin.

Leur action est totale et totalement bénévole et la FDC de Savoie a souhaité mettre à l'honneur le travail accompli par ces équipages chaque saison de chasse.



1. Thibaut Amblard et Narkos



2. André Cadoux et Julia



3. Sophie Capuçon et Lupita

ÉPREUVE DE CONFIRMATION DES ÉQUIPAGES CONDUCTEUR-CHIEN MULTI-RACES

UNUCR 73

Petit retour sur la multi-races de Queige qui s'est tenue le samedi 20 mai. C'est avec un temps idéal que les cinq équipages ont passé leur épreuve.

Félicitations aux deux binômes qui ont réussi :

- Tika et son conducteur Patrick ;
- Soa et son conducteur Mathieu.

Une pensée pour les 3 autres binômes qui n'ont pas démerité malgré leur échec.

Un grand merci à l'ACCA de Queige pour son aide exceptionnelle dans l'organisation de cette journée.

Merci également aux juges Alain Lagauzère et Jacques Puthod pour leur participation et la pertinence de leur jugement, aux élus locaux d'avoir pris le temps de venir partager un moment, à tous nos partenaires ainsi qu'aux conducteurs de la Savoie et à tous les bénévoles.

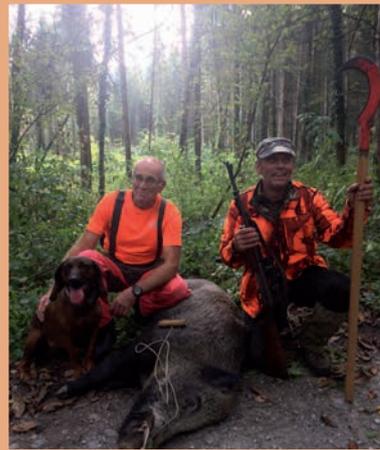
C'est ce travail d'équipe qui a fait de cette journée une vraie réussite !



4. Bastien Deleplanque et Lexie



5. Alain Evêque-Mouroux et Sandy



9. Lionel Moreau et Haby



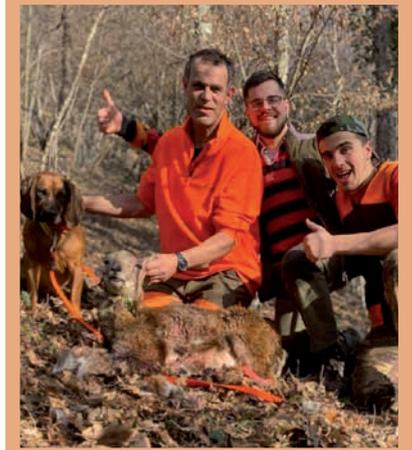
10. Bertrand Ract-Gras et Pia



6. Romain Gravier et Lutti



11. Louis Rechon et Ruby



12. Didier Salomon et River



7. Daniel Jourdan et Jena



8. Alain Marguerettaz et Brenva

LISTE DES CONDUCTEURS DE L'UNUCR 73 POUR LA SAISON 2023/2024



AMBLARD Thibaut	06.74.92.37.58
CADOUX André	06.09.84.12.41
CAPUCON Sophie	06.24.54.21.21
DELEPLANQUE Bastien	06.42.24.00.82
EVEQUE-MOURROUX Alain	06.84.58.95.33
GRAVIER Romain	06.08.13.10.48
JOURDAN Daniel	06.82.46.27.32
MARGUERETTAZ Alain	07.50.06.93.88
MOREAU Lionel (DD)	06.41.24.46.55
RACT Bertrand	06.21.67.27.31
RECHON Louis	06.80.52.37.33
SALOMON Didier	06.62.40.21.75



DE L'USAGE DE LA CAMÉRA THERMIQUE

Alors que la caméra thermique est autorisée pour chasser à l'étranger ou pour la destruction d'animaux sauvages en France sous couvert d'autorisations préfectorales, il convient de s'interroger sur la réglementation applicable en France.

26

Tout d'abord, il est nécessaire de bien distinguer la caméra thermique des appareils à intensification de lumière. Ces derniers captent et amplifient la lumière visible tandis que la caméra thermique capte la chaleur d'un animal et la transforme en image visible pour l'œil humain. Ces systèmes relèvent davantage de l'usage militaire.

L'article 7 de l'arrêté de 1986 relatif à divers procédés de chasse mentionne bien la permission de l'usage de l'amplificateur de lumière à l'exclusion des appareils pouvant être mis en œuvre sans les mains. En revanche, il omet totalement la caméra thermique. Dès lors l'usage des appareils de vision thermique doit être réservé à la stricte observation tandis qu'il demeure complètement interdit pour la pratique de la chasse !

SIA : REPORT DE LA DATE BUTOIR

Le Système d'Information sur les Armes (SIA) est accessible aux détenteurs chasseurs (majeurs) depuis le 8 février 2022. La création d'un compte personnel SIA, une démarche obligatoire pour tous les détenteurs particuliers d'armes.

Démarche

Tous les détenteurs d'armes chasseurs devront avoir créé un compte dans le SIA avant le 31 décembre 2023 pour conserver leur droit à acquérir et détenir une arme. Aujourd'hui, avoir un compte personnel dans le SIA est indispensable pour acquérir ou céder une arme. Au terme du déploiement du Système d'Information sur les Armes (SIA), l'ensemble des détenteurs d'armes à feu devront disposer d'un compte pour conserver leur droit à détenir des armes.

Prolongement

Initialement fixée au 30 juin 2023, la date limite pour créer un compte dans le nouveau système d'information sur les armes est reportée au 31 décembre 2023 pour les détenteurs du permis de chasser. Sont ainsi concernés les chasseurs actifs, ayant validé leur permis de chasser pour l'année en cours, mais également tous les chasseurs qui n'ont pas fait renouveler leur validation depuis longtemps. Tout détenteur qui a, un jour, obtenu son permis de chasser et qui détient au moins une arme doit créer un compte personnel dans le SIA. Cette démarche doit être faite sans attendre via le lien suivant : <https://sia.interieur.gouv.fr>

-15% SUR LES CARABINES SEMI-AUTOMATIQUES BROWNING BAR MK3 disponibles en stock

UN ARTISAN À VOTRE SERVICE

ARMURERIE DES 2 SAVOIE

ATELIER SUR PLACE • ARMURIER DIPLÔMÉ
400, avenue de la Libération - 73400 UGINE
armureriedes2savoie@orange.fr - 04 79 32 58 01

MARIE-LOU NIVIÈRE, PEINTRE ANIMALIER

Marie-Lou Nivière est peintre animalier depuis plus de 30 ans. À travers la contemplation de la nature, elle se ressource, s'apaise, s'étonne et s'éblouie pour nous transmettre ses émotions. Passionnée par les animaux des forêts et de nos montagnes, elle va chercher le regard du cerf, l'attitude de l'ours ou la grâce des bouquetins sur la falaise.

Elle travaille l'acrylique sur toile et des effets de matière avec résine époxy et divers matériaux.

Diplômée des Beaux-Arts, connue sur les salons de chasse et pêche et de décoration d'intérieur, elle a exposé ses œuvres partout en France et en Belgique. Sa peinture hyper réaliste est riche en couleurs et en lumière. Depuis plus de 20 ans, elle est présente sur les festivals et stages de trompes de chasse, où elle personnalise les étuis.

Vous pouvez découvrir son travail sur Instagram : @mlouniviere
ou sur Facebook : <https://www.facebook.com/mlou.niviere>



Un bon équipement pour une bonne ouverture



25€

SOLOGNAC

**T-SHIRT RESPIRANT
MANCHES LONGUES
CAMOUFLAGE
FLUO 500**



Léger et respirant, il dispose d'une grande ouverture zippée pour faciliter l'aération et de tissu micro-aéré évitant la transpiration. Réf. 8503834.

45€

SOLOGNAC

**SURCHEMISE
100 MARRON**



Les chemises chaudes et résistantes en flanelle de coton vous accompagnerons dans toutes vos activités extérieures. A vous d'écrire leurs histoires dehors ! Réf. 8739114.

300€

MEINDL
Shoes For Actives

**CHAUSSURES
CHASSE IMPERMEABLES
MEINDL HIMALAYA GORE-TEX**



INTENSIF, TRES ACCIDENTÉ, FRÉQUENTES RONCES
Chaussures robustes et extrêmement légères qui offrent une parfaite adaptation au terrain et une stabilité optimale dans la tige. Excellent maintien et confort, mais surtout longévité incomparable. Réf. 8119327.

230€

SOLOGNAC

**JUMELLES CHASSE
KAKI ÉTANCHES 900
10X42**



Pour les passionnés utilisant intensivement leurs jumelles, pour qui observer un animal doit permettre de relever tous les détails, ces jumelles sont dédiées à l'exigence de l'observation. Réf. 8600097.

45€

SOLOGNAC

**PANTALON CHASSE
RÉSISTANT HOMME
STEPPE 540 VERT**



Conçu pour tous les types de chasse par temps sec. Une résistance accrue avec plusieurs types de poches pour un usage intensif. Réf. 8366185.

190€

SOLOGNAC

**SAC A DOS CHASSE
70+10L
BIG GAME
2.0 FURTV**



Marchez, transportez votre gibier, emmenez tout le matériel que vous souhaitez avec le sac à dos 70+10L Furtiv. Et utilisez le sac d'appoint pour finir votre approche. Fourni avec sac étanche. Réf. 8494396.

SUR PRÉSENTATION DE CE COUPON

15€ OFFERTS*
À PARTIR DE 150€ D'ACHAT

DANS LE RAYON CHASSE

*Offre valable jusqu'au 30/09/2023 uniquement sur le rayon chasse de votre magasin Decathlon Albertville. Non cumulable avec d'autres offres.